

Un zoom sur les activités socio-économiques

Sur le plan agricole, on peut distinguer trois secteurs :

- la zone littorale, caractérisée par une agriculture péri-urbaine,
- la zone Nord-Est, région d'élevage,
- la zone Sud, plaine céréalière.

L'évolution actuelle est marquée par une diminution importante des effectifs bovins et une augmentation des ateliers spécialisés (porcs, volailles). On observe également une croissance légère des surfaces en céréales et oléagineux, au détriment des surfaces en herbe.

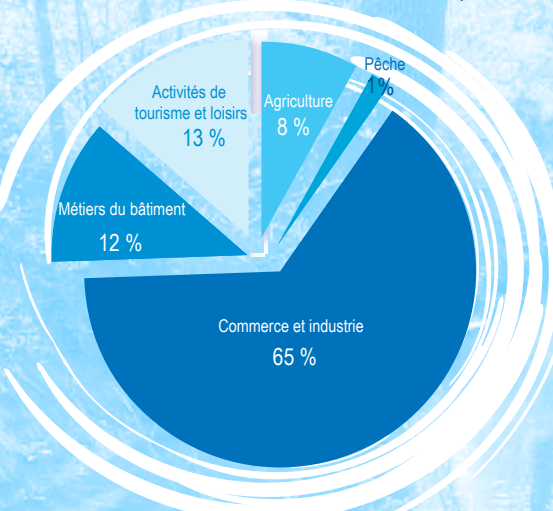


En ce qui concerne les activités industrielles et artisanales du bassin, 3 pôles structurent le territoire : les Sables d'Olonne, la Mothe-Achard, Talmont Saint-Hilaire. La seconde, qui bénéficie d'une position en retrait du littoral et d'axes routiers conséquents, est actuellement la plus attractive. A moyen terme, les secteurs de l'habillement et de l'ameublement devraient s'affaiblir, à cause notamment de la concurrence asiatique. Les secteurs agroalimentaire (boulangerie) et mécanique (outillage) devraient se stabiliser. Le secteur de la construction navale enregistrera très probablement une forte progression sur la plaisance (haut de gamme). Grâce à une localisation géographique particulièrement avantageuse (Océan Atlantique, réseau routier, climat doux), une forte capacité d'accueil touristique a été développée sur le territoire du bassin versant, notamment sous la forme de résidences secondaires. Malgré une situation

conjoncturelle favorable, la concurrence reste vive, et le tourisme local est caractérisé par une saisonnalité très marquée et une offre d'hébergements marchands insuffisante (haut de gamme). Le territoire du bassin versant compte trois sites portuaires : les Sables d'Olonne (plaisance, pêche et commerce), Jard-sur-Mer et Bourgenay (plaisance uniquement). Le port de pêche enregistre une baisse de son activité depuis une quinzaine d'années. Le port de



commerce est en pleine expansion. L'activité plaisance est en forte augmentation, un nouveau port est en projet. Enfin, l'ostréiculture est une activité bien implantée au port de la Guitière (Talmont-Saint-Hilaire).



L'avancement du projet de retenue d'Alimentation en Eau Potable* sur l'Auzance et son articulation avec l'élaboration du SAGE

Evoqué depuis de nombreuses années, le projet de retenue AEP sur l'Auzance est à nouveau à l'ordre du jour.

En 2000, Vendée Eau a lancé une étude prospective sur l'alimentation en eau potable, qui a été actualisée suite à la sécheresse de 2003. Cette étude s'appuie sur un bilan des besoins et des ressources et conclut à un déficit prévisible à l'horizon 2015 sur la zone côtière de l'ordre de 10 millions de m³, pour une année hydrologique comparable à celle de 1976. Au vu de ces résultats, l'assemblée générale de Vendée Eau a adopté le 15 novembre 2004 un plan de sécurisation et un programme d'actions sur 5 ans, qui comprend notamment dans ses options la réalisation d'une retenue sur l'Auzance.

La maîtrise d'ouvrage du barrage est assurée par le SIAEP de la Région des Sables d'Olonne. Les études préalables ont démarré en mai 2006. Elles répondent à des exigences réglementaires et ont pour objectifs d'apprécier les impacts du futur ouvrage à la fois pendant les travaux et après la mise en eau. Le dépôt du dossier d'enquête publique est prévu pour avril 2007.

Parallèlement se déroule une concertation, qui associe l'ensemble des parties prenantes du projet, et permet de les informer et de répondre à leurs interrogations. Le groupe de

concertation est composé de représentants d'instances diverses, qui s'expriment au nom de leur groupe d'appartenance. Les sujets personnels font quant à eux l'objet d'entretiens individuels.

Afin de prendre en compte le projet de retenue AEP sans augurer de sa réalisation, la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Auzance-Vertonne a décidé d'étudier simultanément les deux possibilités. Ainsi les deux scénarios d'évolution du territoire, avec ou sans retenue AEP, seront comparés. Dans le cas où le projet de retenue AEP se concrétise, la définition de mesures compensatoires – destinées à atténuer les effets négatifs de sa réalisation – en sera facilitée.

* AEP

Joseph MERCERON
Président

Christophe LE PIMPEC
Animateur

Syndicat Mixte du Sage Auzance-Vertonne
ZA Intercommunale
BP 25
85150 LA CHAPELLE-ACHARD
Tél. 02 51 05 94 49
Email : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr
Crédit photos : Sage Auzance



La Lettre du SAGE AUZANCE VERTONNE

Lettre n°1
Janvier 2007

Les bassins versants de l'Auzance, de la Vertonne, du Payré et des petits cours d'eau côtiers en 2006 : Diagnostic

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un document de planification élaboré de manière collective qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il répond à une législation de l'eau européenne et nationale (Directive Cadre et loi sur l'Eau).

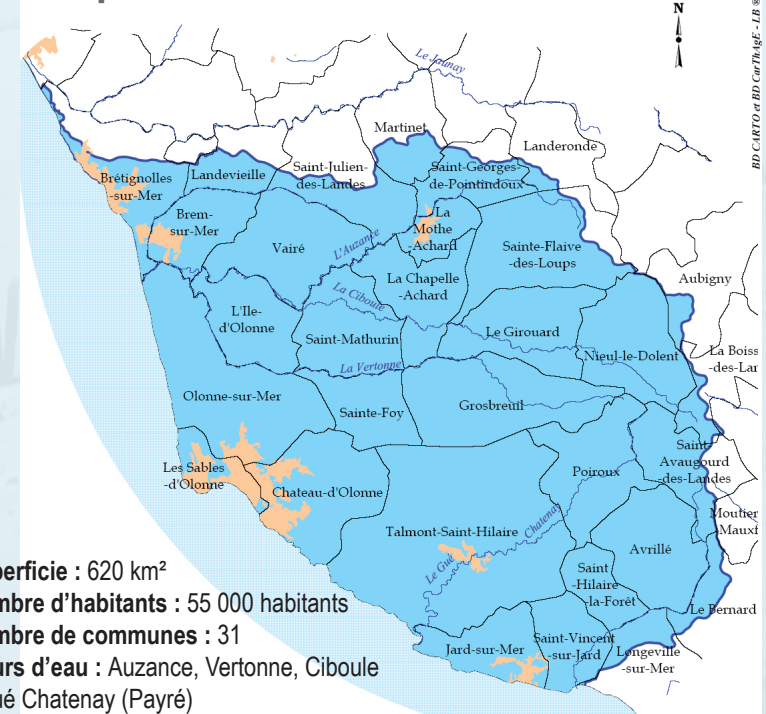
L'élaboration du SAGE est pilotée par la Commission Locale de l'Eau (CLE), créée par le Préfet (Arrêté préfectoral du 12 juillet 2002). C'est une assemblée uniquement délibérante qui constitue le noyau opérationnel du SAGE. Elle est composée d'élus des collectivités locales (1/2), de représentants des usagers (1/4) et de représentants de l'Etat (1/4). Elle est présidée par M. Joseph MERCERON (Conseiller Général de Vendée).

Le Syndicat Mixte Auzance-Vertonne est le support administratif du SAGE, toutes les communes concernées par le périmètre en sont membres. Il est le maître d'ouvrage des études liées au SAGE.

Christophe LE PIMPEC,
Animateur du SAGE
Ingénieur territorial



Le périmètre du SAGE



C'est pourquoi nous nous sommes engagés sur le bassin versant de l'Auzance-Vertonne dans une démarche participative en instaurant un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SAGE Auzance-Vertonne, dont l'élaboration a débuté en octobre 2004, a pour objectif de concilier une gestion équilibrée de la ressource en eau et la satisfaction des besoins de tous les acteurs locaux.

Le 11 mai 2006, la Commission Locale de l'Eau validait l'ensemble des études constituant le diagnostic global du bassin versant. Cette étape importante de l'élaboration du SAGE a permis de mettre en évidence les axes majeurs autour desquels il sera décliné. Ce document d'information synthétise les grandes conclusions de ces études et fait le point sur l'avancement du projet de barrage sur l'Auzance et son articulation avec le SAGE. »

Joseph
MERCERON,
Président,
Conseiller
Général
85

A lire

Une vision synthétique du territoire du SAGE et de ses caractéristiques principales
 Le territoire du SAGE Auzance-Vertonne, enjeu par enjeu
 Un zoom sur les activités socio-économiques
 L'avancement du projet de retenue d'Alimentation en Eau Potable sur l'Auzance et son articulation avec la démarche d'élaboration du SAGE

p. 2
p. 3
p. 4
p. 4



Une vision synthétique du territoire du SAGE et de ses caractéristiques principales

Zone littorale

	Milieux	Usages
Qualitatif	- Des milieux remarquables riches et variés (marais, dunes, forêts, cours d'eau côtiers) - Un gradient écologique dans les marais	- La présence de trois pôles industriels importants
Quantitatif	- Un milieu récepteur fragile (faiblesse des débits des cours d'eau côtiers) - Un déficit hydrique important - Une gestion complexe des niveaux d'eau dans les marais	- Une urbanisation croissante - Une forte activité touristique - Une consommation d'eau potable importante, surtout estivale - Une délicate gestion des marais, entre intérêts privés et intérêt collectif

Zone Nord-Est

	Milieux	Usages
Qualitatif	- Un bocage de qualité - Etat qualitatif des cours d'eau moyen à mauvais (eau et milieux aquatiques)	- Un habitat plutôt diffus - Un pôle industriel important en fort développement - Une activité agricole importante, majoritairement basée sur l'élevage bovin
Quantitatif	- Une ressource unique en eau potable superficielle - Des assecs importants dans les cours d'eau	- Production de 60 % des besoins locaux en eau

Zone Sud

	Milieux	Usages
Qualitatif	- Une nappe dont la qualité tend à se dégrader - Un milieu récepteur fragile (faiblesse des débits des cours d'eau)	- Un habitat diffus - Une activité agricole importante, majoritairement céréalière au Sud - Une urbanisation moyenne
Quantitatif	- Un fort potentiel des ressources souterraines	- Des ressources souterraines fortement sollicitées par les prélèvements agricoles et les captages privés

Masse d'eau côtière

	Milieux	Usages
Qualitatif	- Des plages de bonne qualité - Sensibilité aux problèmes bactériologiques dans les sites de conchyliculture et de pêche à pied	- Des activités portuaires qui génèrent des pollutions spécifiques (métaux, problèmes bactériologiques, hydrocarbures...)

Le territoire du SAGE Auzance-Vertonne, enjeu par enjeu

La Directive Cadre sur l'Eau et sa transposition en droit français

Adoptée au niveau européen en 2000 et transcrite en droit français en 2004, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise la mise en place d'un système cohérent pour la gestion et la protection des eaux, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Son objectif, ambitieux, est d'atteindre le « bon état » des eaux d'ici 2015. Elle entérine le fait de gérer l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Elle encourage aussi la participation des acteurs et la consultation du public à l'élaboration des politiques de gestion de l'eau.

En France, l'application de la DCE se traduit par la prise en compte de ses préconisations dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et dans les SAGE. La DCE constitue donc le cadre de référence pour l'élaboration du SAGE Auzance-Vertonne.

Pour en savoir plus :
<http://www.ecologie.gouv.fr>
<http://www.eau-loire-bretagne.fr>
<http://gesteau.oieau.fr>

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la gestion quantitative de la ressource

L'analyse des experts	Le regard des usagers
- La quantité d'eau potable, une préoccupation majeure au niveau départemental - Un territoire fortement déficitaire en eau potable - Des besoins en eau potable très saisonniers et en augmentation - Mais des possibilités limitées pour augmenter la ressource - Des prélèvements agricoles faiblement concurrents de la production d'eau potable - Des prélèvements dits industriels majoritairement effectués dans le réseau d'eau potable - Un régime très irrégulier dans les cours d'eau, marqué par des assecs importants	- Une forte crainte de la rupture d'approvisionnement en eau potable - Des activités économiques très dépendantes de la ressource en eau - Vers un développement durable : la nécessité de mener une réflexion pour trouver un équilibre entre développement économique et préservation de la ressource en eau - Explorer et développer le champ des économies d'eau - Une gestion des flux délicate dans les marais, entre intérêts privé et collectif - Des demandes de solidarité amont/aval exprimées pour pérenniser la production conchylicole (un apport constant et le plus régulier possible d'eau douce)

L'amélioration de la qualité des eaux de surface

L'analyse des experts	Le regard des usagers
- Une qualité d'eau moyenne dans les cours d'eau principaux, variable dans les autres, bonne dans la retenue de Sorin-Finfarine - Des problèmes microbiologiques et la présence d'éléments-traces métalliques dans les eaux littorales - Des sources de pollution multiples (activité agricole, rejets domestiques et industrie agro-alimentaire) et un milieu récepteur fragile à cause des faibles débits - Des pollutions littorales liées aux activités portuaires - Des problèmes amplifiés par les phénomènes climatiques (concentration des éléments polluants, eutrophisation des eaux stagnantes)	- La qualité de l'eau, une préoccupation qui passe après les problèmes quantitatifs - Les pressions agricoles et urbaines, principales responsables désignées par les usagers - Des programmes agricoles en cours, qui doivent améliorer la situation - Des demandes de solidarité amont/aval sont formulées, pour notamment tenir compte de l'activité ostréicole dans le bassin du Payré - Un potentiel économique industriel, agricole et touristique à respecter

La préservation et la restauration des milieux aquatiques

L'analyse des experts	Le regard des usagers
- L'intérêt écologique des petits cours d'eau côtiers, des marais et des estuaires - Des habitats dégradés dans les cours d'eau principaux et les zones humides - Une population piscicole intéressante - Des objectifs DCE non atteints pour ce qui concerne la morphologie des cours d'eau - Des problèmes de pollutions naturelles et domestiques dans les marais - Une masse d'eau littorale de bonne qualité - Des contaminations bactériologiques ponctuelles des zones de production conchylicoles et des sites de pêche à pied	- Un territoire ponctué de milieux remarquables et très divers - Les marais, un territoire aux frontières floues, dont la configuration et les usages évoluent constamment - Dans les marais, le rejet d'orientations de gestion uniquement guidées par les intérêts écologiques - Une perception diversifiée des cours d'eau : canal d'évacuation des crues et des polluants, source de développement économique ou encore milieu régulateur des débits et auto-épurateur - Une demande de solidarité amont/aval, pour respecter les activités sensibles situées à l'aval (ostréiculture, élevage de poissons, production de sel...)